

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL LIGUE DE LA MÉDITIERRANÉE



District du Var

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ETE Salle des Fêtes – Rue Font des Fabres 83210 LA FARLEDE

	POUVOIR	
Je soussigné :		
Président de :		
Donne POUVOIR à M. (No	m et Prénom) :	
n° licence		
Membre de notre club		
ou		
Membre du Club ci-après :)
•	ociation lors de l'ASSEMBLEE GENE es questions inscrites à son ORDRE D	
Cachet Obligatoire du CL	Précédée	Signature du Président es de l'inscription manuscrite I POUR POUVOIR"
		as disposer de plus de quatre
	Signatur	е

INORMATIONS IMPORTANTES

- 1. Le contrôle des Pouvoirs sera effectué de 8h30 à 9H30
- 2. Le Président ou son mandataire devra justifier de son identité.
- 3. Les bulletins de vote ne seront distribués qu'aux clubs valablement représentés au moment du scrutin éventuel.
- 4. Chaque Association affiliée, en règle avec la FEDERATION, la LIGUE et le DISTRICT dispose d'un nombre de voix déterminé par l'article 12.2 des Statuts.
- 5. Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne disposant d'un pouvoir signé par ledit président.
- 6. Une même personne peut représenter au plus CINQ ASSOCIATIONS y compris la sienne, à condition qu'il représente déjà celle-ci.
- 7. Cachet de CLUB et signature manuscrite du Président obligatoires
- 8. Les associations absentes ou non valablement représentées, sont passibles d'une amende.